



**Conseil économique
et social**

**Union
africaine**



**Groupe des Nations
Unies pour le
développement
durable**

E/ECA/RCM/20/INF2/Rev.1
Distr. générale
6 mars 2019

Français
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique**

Union africaine

Vingtième réunion

Troisième réunion organisée conjointement avec le
secrétariat régional pour l'Afrique du Groupe des
Nations Unies pour le développement durable

Marrakech (Maroc), 23 et 24 mars 2019

Aide-mémoire

I. Contexte

A. Évolution du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

1. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique) tire son mandat de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a ordonné aux commissions régionales d'avoir un rôle moteur en même temps qu'elles assument la responsabilité de la coopération et de la coordination au niveau régional, compte tenu des nécessités et des conditions particulières de leurs régions respectives. En outre, dans sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social a indiqué que dans le cadre de leur rôle d'animation, les commissions régionales devraient organiser régulièrement des réunions interinstitutions dans chaque région pour améliorer la coordination entre les programmes de travail des organismes du système des Nations Unies dans la région concernée. En conséquence, depuis 1999, les commissions régionales organisent des réunions régionales sur des questions relatives aux politiques et aux programmes en s'inspirant des priorités régionales. Cela a conduit à la création d'un processus formel de mise en cohérence des activités du système des Nations Unies pour renforcer davantage la coopération et la coordination régionales et à l'adoption de méthodes de travail plus concertées pour appuyer les initiatives de développement de l'Union africaine grâce aux diverses capacités techniques et au savoir-faire du système des Nations Unies.

2. Le Mécanisme et ses quatre mécanismes de coordination sous-régionale qui s'occupent des cinq sous-régions de l'Afrique sont devenus des cadres dans lesquels les organismes des Nations Unies s'emploient ensemble à appuyer les

priorités de l'Union africaine et de ses organes, des communautés économiques régionales et des autres organisations régionales et sous-régionales. Le MCR-Afrique a pour objectif de promouvoir et de renforcer la cohérence des politiques, la coordination et la coopération à l'échelle du système des Nations Unies au niveau régional pour faire en sorte que les organismes des Nations Unies soient « unis dans l'action » face aux priorités et aux initiatives régionales de l'Union africaine. De même, les mécanismes de coordination sous-régionale permettent aux organismes et organisations des Nations Unies opérant au niveau sous-régional de travailler en collaboration avec les communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales en vue de réduire la fragmentation de leurs activités et d'accroître la cohérence, la coordination et la coopération dans leur soutien aux programmes et aux priorités. Il existe quatre mécanismes de coordination sous-régionale chargés respectivement de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique centrale, ainsi que de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe¹.

3. Le Mécanisme et ses quatre mécanismes de coordination sous-régionale apportent un appui à l'Union africaine et à ses organes, notamment à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et à d'autres organisations intergouvernementales. À la suite de l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union africaine en 2001, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 57/7 sur l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'appui au NEPAD, demandé aux organismes des Nations Unies, dans la limite de leurs mandats respectifs, d'aligner leurs activités en Afrique sur les priorités du NEPAD. En conséquence, c'est à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD que l'appui a été fourni au départ. Un appui a été ensuite apporté aux efforts de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement jusqu'en 2015, l'année cible. Au cours de la période allant de 2006 à 2016, un appui a également été fourni dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Plus récemment, à la suite de l'adoption de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ces deux programmes de développement durable régional et mondial ont fait l'objet d'un appui dans le cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 (PAIDA). Il convient de relever que dans sa résolution 71/254 de 2016 sur le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, l'Assemblée générale a maintenu les principes énoncés dans sa résolution 57/7 sur l'appui au NEPAD.

4. À la dix-neuvième réunion du MCR-Afrique, tenue à Addis-Abeba les 12 et 13 mai 2018, les participants ont recommandé que les travaux du Mécanisme et des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable soient également alignés sur le Cadre commun Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

¹ L'Afrique de l'Est et l'Afrique australe sont placées sous l'égide d'un seul et même mécanisme de coordination sous-régionale. Celui-ci s'occupe de trois communautés économiques régionales, à savoir le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), compte tenu de l'accord tripartite existant entre ces trois entités dans le cadre duquel la coordination est déjà institutionnellement opérationnelle. Les bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique de l'Est et en Afrique australe facilitent les travaux de ce mécanisme de coordination sous-régionale.

5. Au fil des ans, le Mécanisme est passé du statut d'organe consultatif des organismes des Nations Unies appuyant l'Union africaine à celui de mécanisme conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la coordination de l'appui à l'Union africaine et à ses organes. Les réunions annuelles du MCR-Afrique sont coprésidées par la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies et le Président ou le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine. Le MCR-Afrique et les mécanismes de coordination sous-régionale sont particulièrement efficaces pour approfondir les consultations, se recentrer sur les moyens de renforcer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et accroître l'appui de l'Organisation des Nations Unies à l'Union africaine et à d'autres organisations panafricaines, notamment aux communautés économiques régionales. Les réunions annuelles du MCR-Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale sont l'occasion de faire le point sur les résultats obtenus, de mettre en commun les données d'expérience et les bonnes pratiques, de recenser les difficultés et d'y trouver des solutions ainsi que de convenir des moyens d'améliorer davantage l'appui de l'Organisation des Nations Unies à l'Union africaine et à ses organes.

B. Réformes de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies et Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

6. Vingt ans après son entrée en activité, le MCR-Afrique est à la croisée des chemins. À sa onzième session extraordinaire, tenue à Addis-Abeba les 17 et 18 novembre 2018, la Conférence de l'Union africaine a pris des décisions importantes concernant les réformes institutionnelles de l'Union. De son côté, l'Organisation des Nations Unies s'emploie, à l'aide de ses programmes de réforme successifs, à créer un mécanisme d'appui et d'exécution plus cohérent, plus efficace et plus efficient. Dans un rapport présenté à l'Assemblée générale en décembre 2017, le Secrétaire général a proposé des mesures et des recommandations clés visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030².

7. En ce qui concerne les réformes de l'Union africaine, les points suivants revêtent une importance particulière pour le MCR-Afrique : a) la réorganisation de la structure et des fonctions de la haute hiérarchie de la Commission de l'Union africaine, en ce qu'elle devrait contribuer à mieux cibler l'action de la Commission et à mieux orienter le soutien que doit fournir le Mécanisme ; b) l'approbation du mandat de l'Agence de développement de l'Union africaine à la suite de la décision prise en janvier 2017 sur la transformation de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (la transition implique la création d'institutions et leur renforcement, auxquels pourrait participer le Mécanisme) ; c) la réforme institutionnelle du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs : celui-ci étant considéré comme une plateforme de promotion de l'examen par les pairs et de l'apprentissage entre pairs sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, son renforcement contribuera à accélérer les efforts visant à mieux coordonner la mise en œuvre des deux programmes dans la région ; et d) la mise en place d'une réelle répartition des tâches entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les États membres de la CEA et les organisations continentales : cadrant avec la rationalisation des ressources de l'ONU qui est en cours aux niveaux régional, sous-régional et national pour faciliter la coordination de l'appui et le rendre plus cohérent, cette répartition des tâches compléterait ladite rationalisation.

8. Le rapport du Secrétaire général susmentionné qui tend à repositionner le système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 répondait à une demande formulée par l'Assemblée

² A/72/684-E2018/7.

générale dans sa résolution 71/243 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et donne plus de détails sur des propositions exposées dans un précédent rapport du Secrétaire général en juin 2017. Le 31 mai 2018, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 72/279 à l'appui du programme de réforme du Secrétaire général visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement comme partenaire clé dans la mise en œuvre du Programme 2030. Parmi les dispositions principales de cette résolution, elle a réaffirmé la vocation et les fonctions assignées au système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les commissions économiques régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement, et souligné qu'il était nécessaire de continuer de les adapter à l'objectif de concourir à la réalisation du Programme 2030 et de réaménager les structures régionales. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a également souligné qu'il était nécessaire de remédier aux lacunes et aux chevauchements au niveau régional et souscrit à l'idée de procéder à un réaménagement progressif du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional.

9. Dans sa résolution 72/279, l'Assemblée générale a plus particulièrement prié le Secrétaire général de mettre en œuvre, à titre initial, les mesures proposées pour optimiser le fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement et renforcer la collaboration aux niveaux régional et sous-régional et de proposer au Conseil économique et social, lors de son débat consacré aux activités opérationnelles de développement à sa session de 2019, pour chaque région, des formules de réorganisation et de réaménagement à long terme des ressources régionales des Nations Unies. Dans la note de cadrage de la première phase de l'optimisation au niveau régional, il a été souligné que les mesures mises en œuvre au cours de cette phase devraient permettre au système des Nations Unies pour le développement de s'acquitter d'une manière efficace et efficiente de ses missions en faveur des États membres au niveau régional pour faciliter la mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux national et régional. Cela devrait contribuer à renforcer les priorités définies en matière de développement aux niveaux régional et sous-régional, à intégrer les trois dimensions du développement durable et à faire connaître les dimensions régionales et sous-régionales du développement durable.

10. Les mesures inscrites dans la première phase qui concernent le MCR-Afrique sont les suivantes : a) réaliser une analyse plus approfondie et intégrée des questions régionales et transfrontières ainsi que des activités menées par les commissions régionales au niveau des pays qui contribuent aux résultats du MCR-Afrique, étant entendu que cette mesure exige la participation active du Mécanisme de coordination régionale, notamment des commissions économiques régionales, et des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable³ ; b) veiller à ce que les commissions régionales, en consultation avec les directeurs régionaux compétents, invitent les coordonnateurs résidents investis d'un rôle actif à participer aux conférences et aux plateformes régionales ; c) tenir les réunions des mécanismes de coordination régionale et des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable conjointement ou consécutivement, avec des ordres du jour inspirés l'un de l'autre, et renforcer la coopération entre les mécanismes de coordination régionale et les secrétariats des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable⁴ ; et d) renforcer la participation du Département des affaires économiques et sociales aux mécanismes de coordination régionale⁵.

³ Ibid., par. 99.

⁴ Ibid., par. 100.

⁵ Ibid., par. 100.

C. Suite donnée par le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique aux réformes de l'Union africaine et du système des Nations Unies en cours

11. En octobre 2018, le secrétariat du MCR-Afrique a commandé deux études, l'une portant sur le renforcement de la coordination sous-régionale à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD et l'autre sur l'amélioration du suivi et de l'évaluation au sein du MCR-Afrique.

12. La première étude avait pour objectif général de rechercher comment les mécanismes de coordination sous-régionale pouvaient être renforcés afin d'assurer un appui efficace et efficient aux communautés économiques régionales et aux autres organisations intergouvernementales de l'Union africaine, compte tenu des difficultés et des problèmes existants et émergents rencontrés par ces mécanismes. Elle vise à faire tirer parti de la dynamique entourant les réformes de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies pour assurer un appui mieux coordonné et mieux adapté aux objectifs poursuivis au niveau sous-régional, tout en établissant aux niveaux national et régional des liens tangibles avec les mécanismes de coordination des Nations Unies, notamment les équipes de pays des Nations Unies, le MCR-Afrique et ses mécanismes de coordination sous-régionale, ainsi que les plateformes régionales africaines du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

13. La deuxième étude consistait à faire un examen d'ensemble des problèmes relatifs à l'élaboration d'un cadre opérationnel et convivial de suivi et d'évaluation axé sur les résultats et compatible avec les plateformes électroniques existantes à l'intention du MCR-Afrique et de ses mécanismes de coordination sous-régionale. Un des résultats escomptés de cette étude est la mise au point d'un cadre qui permettrait aux mécanismes de suivre les progrès accomplis et les résultats obtenus dans l'exécution des activités prioritaires convenues à l'appui de l'Union africaine et de ses organes, notamment des communautés économiques régionales. Les versions préliminaires des rapports d'étude ont été examinées à deux réunions de groupe spécial d'experts tenues à Nairobi les 3 et 4 et les 5 et 6 décembre 2018 respectivement. Les participants ont mis lumière les lacunes, formulé des observations et des idées et proposé des recommandations, y compris des révisions. Les deux rapports d'étude ont été finalisés et seront distribués aux participants à la vingtième réunion du MCR-Afrique.

14. Le 10 décembre 2018, la CEA a tenu à Addis-Abeba une réunion conjointe avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Afrique de l'Est et en Afrique australe, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Cette réunion avait pour objectif général de développer une compréhension commune des incidences que les initiatives de réforme de l'Organisation des Nations Unies en cours ont sur le fonctionnement des différentes entités et de débattre les stratégies permettant d'approfondir la collaboration pour agir avec plus d'efficacité et d'efficience au niveau régional. Les participants sont convenus des modalités de suivi et de mise en œuvre de la première phase des mesures d'optimisation des réformes de l'Organisation des Nations Unies au niveau régional et les ont utilisées pour élaborer un plan de travail conjoint à mettre en œuvre en 2019.

15. En outre, les participants ont décidé d'intégrer et d'harmoniser les sept priorités stratégiques de l'Union africaine (voir plus haut), les sept initiatives stratégiques de l'antenne régionale du Groupe des Nations Unies pour le

développement durable en Afrique⁶, le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 (PAIDA), le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont également décidé d'organiser la vingtième réunion du MCR-Afrique conjointement avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour la troisième année consécutive.

D. Vingtième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

16. La vingtième réunion du MCR-Afrique est organisée conjointement avec le secrétariat des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Afrique de l'Est et en Afrique australe ainsi qu'en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Elle se tiendra sur le thème « Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine pour célébrer 2019, Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées : Vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique » à Marrakech (Maroc), les 23 et 24 mars 2019, en marge de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique. Avant ladite session, un séminaire-retraite du MCR-Afrique se tiendra à Debre Zeit (Éthiopie) en février 2019. Ce séminaire sera l'occasion pour les organisations participant au Mécanisme de débattre les principaux problèmes de mise en œuvre, notamment la révision de son plan de travail pour 2019-2020, à la lumière des réformes de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies et des priorités stratégiques de l'Union africaine. Les modalités d'organisation de la prochaine réunion y seront également débattues.

II. Objectifs de la vingtième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

17. La vingtième réunion du MCR-Afrique a deux objectifs. Le premier consiste à débattre le fonctionnement du Mécanisme et de ses mécanismes de coordination sous-régionale et à évaluer leurs réalisations, leurs difficultés et la voie à suivre pour rendre plus cohérent et plus efficace l'appui apporté à l'Union africaine et à ses organes dans le cadre des réformes de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies. Le second consiste à servir de cadre pour tenir des tables rondes de haut niveau sur des sujets intéressant le thème de la réunion en vue de susciter des interactions et de produire des solutions qui contribueront à résoudre les problèmes relatifs aux réfugiés et aux personnes déplacées en Afrique.

18. Les tables rondes seront éclairées par le document de réflexion y afférent distribué à la manifestation.

⁶ Stratégie d'appui aux pays à revenu intermédiaire, Cadre stratégique d'appui pour un développement résilient en Afrique, Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, Stratégie pour le Sahel, Stratégie d'appui aux petits États insulaires en développement et aux pays de l'océan Indien, Initiative sur la Corne de l'Afrique et Initiative de cartographie des migrations.

III. Structure de la réunion

19. La Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies et le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine coprésideront la réunion.

20. La première journée de la réunion comprendra des tables rondes de haut niveau portant sur le renforcement du MCR-Afrique et de ses mécanismes de coordination sous-régionale ainsi que sur le thème de la réunion. La deuxième journée commencera par la quatrième et dernière table ronde relative au thème de la réunion, suivie d'un débat sur les activités que le MCR-Afrique et ses mécanismes de coordination sous-régionale mènent et la façon dont ils fonctionnent pour fournir un appui cohérent et efficace aux niveaux régional et sous-régional dans le cadre des réformes de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies.

IV. Résultats escomptés

21. La réunion devrait aboutir aux résultats suivants :

a) Trouver un consensus sur le renforcement du fonctionnement du Mécanisme et de ses mécanismes de coordination sous-régionale dans le cadre des réformes de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies ;

b) Mieux comprendre et apprécier la situation des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique ;

c) Adopter des recommandations pratiques sur l'appui que le système des Nations Unies doit apporter à l'Union africaine, à ses organes et aux États membres dans le règlement de l'épineuse question des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées ;

d) Trouver un consensus sur la mise en conformité des activités du Mécanisme avec le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

e) Adopter le plan de travail du MCR-Afrique pour 2019-2020, à la lumière des réformes de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies et des priorités stratégiques de l'Union africaine.

V. Produits escomptés

22. Les produits de la réunion seront les suivants :

a) Le rapport de la réunion contenant ses principaux résultats ;

b) Des communiqués de presse ;

c) Des publications sur le Web.

VI. Documentation

23. Les documents de la réunion seront les suivants :

a) Le présent aide-mémoire ;

b) Le document de réflexion sur le thème de la réunion ;

c) Le projet de rapport sur les activités du Mécanisme et de ses mécanismes de coordination sous-régionale ;

d) Les projets de plan de travail conjoint révisé des groupes thématiques du MCR-Afrique pour 2019-2020 ;

e) Des publications et des documents promotionnels sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine.

VII. Participants

24. Les organisations suivantes devraient participer à la réunion : l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale, la Commission de l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour les membres africains, les institutions spécialisées de l'Union africaine, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, les organismes participants du MCR-Afrique et l'Union du Maghreb arabe (UMA).

VIII. Dates et lieu

25. La vingtième réunion du MCR-Afrique se tiendra à Marrakech (Maroc), les 23 et 24 mars 2019.

IX. Langues de travail

26. La réunion se déroulera en anglais et en français, avec des services d'interprétation simultanée dans les deux langues.

X. Dispositions administratives

27. Une note d'information présentant de façon détaillée les dispositions administratives et logistiques de la réunion sera distribuée aux participants.

XI. Contacts

28. Pour de plus amples renseignements sur la réunion, prière de prendre contact avec :

Nozipho Freya Simelane
Économiste, Section du NEPAD
Division de l'intégration régionale et du commerce
Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba
Tél. : +251 (0) 11 544-5468
Courriel : simelane@un.org

Hellen Atieno Oketch-Dwumfour
Spécialiste des politiques chargée des initiatives conjointes
Bureau du Vice-Président
Commission de l'Union africaine
Addis-Abeba
Tél. : +251 (0) 11 551-7700
Courriel : HellenD@africa-union.org

Jacqueline Olweya
Conseillère à la coordination régionale et
Chef du secrétariat de l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le
développement durable en Afrique de l'Est et en Afrique australe
Tél. : +254 20 762 5277
Mobile : +254 70 212 8765
Courriel : Jacqueline.olweya@one.un.org

Mensah Aluka
Spécialiste de la coordination régionale et
Chef du secrétariat de l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le
développement durable en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale
Point E, SICAP-Cetamil
B.P. 5640, Dakar (Sénégal)
Tél. : +221 77 529 5055
Courriel : Mensah.aluka@undp.org
